

Les Prix des chercheurs et chercheuses en autisme, 2018-19

Le programme des chercheurs et chercheuses en autisme a été mis sur pied avec l'appui du Ministère de la formation, Collèges et Universités (maintenant le Ministère de la formation avancée et du développement des compétences) pour faire en sorte que l'Ontario attire et retienne des chercheurs et chercheuses de premier plan en matière d'étude de l'autisme. Pour l'année 2018-19, le programme offre un prix d'une année d'une valeur de 18,000 \$ au niveau de la maîtrise, et un prix d'une année de 20,000 \$ au niveau du doctorat. Toute personne qui souhaite soumettre une demande pour un Prix des chercheurs et chercheuses en autisme doit soumettre une demande au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

Les buts du programme

Le programme de prix des chercheurs et chercheuses en autisme cherche à mettre sur pied une communauté de recherche qui atteint ou dépasse les standards internationaux d'excellence scientifique dans sa création de connaissances nouvelles concernant l'autisme des enfants, et sa transposition dans une santé améliorée pour les enfants atteints d'autisme grâce à l'entremise de services et de produits plus efficaces mis à leur intention. Cette situation ajoute à la capacité de la province en matière de diagnostic et d'évaluation de l'autisme et de son système de traitement.

Cette communauté verra à:

- promouvoir, assister et entreprendre des recherches dans les sciences du comportement humain et de l'autisme au sein de la communauté universitaire, et accroître la recherche plus avancée en rapport avec l'autisme, particulièrement en matière de diagnostic et de traitement;
- créer un robuste environnement de recherche en matière d'autisme en Ontario, basé sur des standards internationaux d'excellence et d'un examen scientifique par les pairs, qui attirera, développera et conservera d'excellents chercheurs et leur procurera l'occasion de contribuer au perfectionnement de la recherche et du traitement tant en Ontario qu'à travers le monde;
- profiter d'occasions en émergence, de menaces et de défis et accentuera la découverte de cures, de traitements et d'améliorations en matière de stratégies de soin, de prévention et de bien-être;
- encourager la dissémination du savoir relatif à l'autisme et de l'utilisation de la recherche en autisme pour améliorer la santé des enfants en Ontario; et
- bâtir la capacité de la recherche communautaire en autisme en Ontario par la formation de chercheurs et la provision d'un appui continu pour des carrières dans le traitement de l'autisme et dans la recherche.

Conditions du Prix

- Pour être éligible à recevoir un Prix, un candidat ou une candidate doit:
 - être citoyen ou citoyenne canadien/ne ou un/une résident/e permanent/e du Canada au moment de la date limite de la demande (31 janvier 2018), et
 - s'inscrire comme étudiant/étudiante à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans une université de l'Ontario au début de la période d'obtention (automne 2018) et rester enregistré(e) comme étudiant/e à temps complet pendant toute la durée d'un Prix.
- Un/une étudiant/e de maîtrise reste éligible jusqu'à la fin du sixième volet d'étude à temps plein.
- Un/une doctorant/e reste éligible jusqu'à la fin du 15^e terme d'étude à temps plein.
- Pendant le terme d'un Prix d'Autisme, le/la récipiendaire ne peut bénéficier d'aucun prix d'importance.

Financement

Pendant la période d'un an qui débute en septembre 2018 le/la récipiendaire d'un prix au niveau de la maîtrise recevra 6,000 \$ pour chacun des trois termes d'une inscription dans un programme de maîtrise dans une université de l'Ontario, à condition qu'il/elle ne dépasse pas le sixième terme de ses études de maîtrise. Les paiements seront exécutés par l'université par l'entremise de ses procédures habituelles et en fonction de son échéancier (typiquement, des montants égaux pendant la durée du terme).

Pendant la période d'un an qui débute en septembre 2018, le/la récipiendaire d'un prix au niveau du doctorat recevra 6,666 \$ par terme pour chacun des trois termes d'une inscription à temps plein dans un programme de doctorat dans une université de l'Ontario, tant qu'il/elle ne dépasse pas le 15^e terme de ses études doctorales. Les paiements seront exécutés par l'université par l'entremise de ses procédures habituelles et en fonction de son échéancier (typiquement, des montants égaux pendant la durée du terme).

Processus de demande

Des formulaires de demande sont disponibles à <http://cou.on.ca/about/awards/autism-scholars/>, ou par l'entremise des bureaux des doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète exige:

- un formulaire de demande complété par le demandeur;
- le curriculum vitae du demandeur, qui devrait comprendre des renseignements comprenant les critères d'éligibilité;
- une attestation ne comptant pas plus de 1,000 mots, décrivant la recherche qui sera entreprise pendant la période d'études supérieures, et un résumé à caractère non-technique de non plus de 500 mots, tous deux rédigés par le demandeur;
- les relevés de notes, tant du premier cycle que ceux des études supérieures, qui peuvent être:

- des relevés de notes officiels acheminés directement par le bureau du registraire, de l'université qui les a émis, ou
- des copies vérifiées et certifiées par le bureau du registraire de l'université ontarienne où la partie requérante est inscrite à l'heure actuelle en tant qu'étudiant/e.
- des lettres confidentielles de deux évaluateurs qui devraient porter attention à une évaluation de la recherche du demandeur jusqu'à ce jour, et sur la recherche qui sera entreprise pendant la période d'études supérieures pour lesquelles le demandeur détiendra le Prix des chercheurs/chercheuses, s'il/elle le remporte.

Le demandeur doit demander à chaque évaluateur de transmettre l'évaluation électroniquement. Cette évaluation ne doit pas être adressée au demandeur, mais directement à l'université qui accueillera le candidat pendant la période d'étude qui sera appuyée par le Prix si la demande réussit. La date limite pour la réception des évaluations par le Doyen est fixée au 1^{er} décembre 2017. À la même date, le demandeur doit soumettre électroniquement au Doyen le reste des parties de l'ensemble de sa demande.

Il incombe au Doyen qui en a la responsabilité, de soumettre l'ensemble complet de la demande, qui doit être transmis électroniquement à ExecDirectorQA@cou.on.ca au plus tard le 31 janvier 2018. Le Doyen responsable doit également certifier, par écrit, l'admissibilité du demandeur, et indiquer dans quel trimestre du programme de maîtrise ou de doctorat il/elle se trouvera au début du Prix.

Processus de sélection

Les membres du comité de sélection sont nommés par les doyens des Études supérieures des universités de l'Ontario, et choisis par le Conseil ontarien des Études supérieures. Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Prix de l'autisme en fonction de leur talent, de l'excellence de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts, et de l'impact que le comité espère des résultats du travail des demandeurs, tels que indiqués ci-dessous comme suit:

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution potentielle à l'impact des connaissances relatives à l'autisme;
- Les résultats universitaires, démontrés par des relevés de notes, des prix et des distinctions;
- Une expérience professionnelle et universitaire, y compris un entraînement à la recherche, telle que démontrée par des rencontres à caractère professionnel et des dossiers de publication;
- Des lettres rédigées dûment évaluées et,
- La pertinence du choix d'un établissement et d'un expert supervisant.

Renseignements et Demandes

Si vous souhaitez vous renseigner relativement à quelque aspect des Prix des chercheurs et chercheuses en autisme, adressez un courriel à ExecDirectorQA@cou.on.ca, ou téléphonez au 416-979-2165, poste 235. Pour soumettre une demande, les Doyens des Études supérieures devraient les envoyer par courriel à ExecDirectorQA@cou.on.ca.